

SÉNAT DE BELGIQUE.

Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1890.

RÉUNION DU 17 AVRIL 1890.

(Voir les n^{os} 119, VII, session de 1888-1889, 5, VII, 67, 121, 129, 131 et 132, session de 1889-1890, de la Chambre des Représentants; et 66, session de 1889-1890, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président ; MONTEFIORE LEVI, CAUIER, CORNET et le Vicomte VILAIN XIII, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget révisé s'élève à la somme de . fr.	16,896,157
Le projet de Budget primitif s'élevait à la somme de .	16,799,032

Soit une augmentation de fr.	97,125
--	--------

Les amendements présentés par le rapporteur à la Chambre n'ont pas modifié ces chiffres.

L'article 47 primitivement fixé à 700,000 francs, a été diminué de 25,000 francs et, par contre, l'article 65 a été augmenté du même chiffre, et porté de 150,050 francs à 175,050 francs.

Le Budget définitif, voté par la Chambre le 28 mars dernier, est fixé à la somme de 16,901,157 francs.

Le compte général de l'administration des finances rendu pour l'année 1888 renseigne les chiffres suivants.

Le total des crédits votés était de fr.	16,765,227-80
Le transfert des exercices précédents de	183,060-26

Fr. . .	16,948,288-06
---------	---------------

De cette somme on a crédité en 1887,	
jusqu'en octobre 1888 fr.	15,788,287-03
et sur le transfert	106,790-47
Fr.	15,895,077-50
et sur ordonnances en circulation	247,255-53
	16,142,333-03
Soit un excédent de fr.	
dont. . fr. 501,667-67	à annuler définitivement
et . . . 304,287-36	à transférer à l'exercice 1888.
Fr. 805,955-03	

L'organisation de l'enseignement agricole à tous ses degrés, et notamment celui des adultes, inauguré en novembre 1887 dans nos écoles rurales, a reçu l'adhésion unanime des membres de votre Commission. L'utilité de donner ces cours pendant la saison estivale, se justifie par la nécessité de corroborer la leçon théorique par la visite du champ de démonstration annexé à l'école. L'institution des conférenciers nomades a perdu beaucoup de son importance dans les localités où les cours de 30 leçons sont donnés par un instituteur capable et dévoué. 14,211 adultes ont fréquenté les cours pendant l'année 1889. Les sommes consacrées à cet objet sont peu de chose en présence des résultats constatés, et en comparaison des sacrifices considérables que s'imposent tous les gouvernements pour la diffusion de la science agricole.

Les gouvernements américains et du Canada comprennent toute l'importance de créer des agriculteurs capables et de relever le niveau de leurs connaissances, dans ces pays si favorisés cependant sous le rapport du climat, la fertilité d'un sol vierge, de la facilité des communications entre le nouveau monde et le nôtre, et enfin par la faveur que nos lois économiques leur concèdent trop largement.

L'utilité de cet enseignement se justifie par la nécessité de retenir avec profit dans nos campagnes, des populations qui les désertent aujourd'hui, augmentant ainsi le nombre des déclassés.

L'enseignement agricole qui sera donné dans les casernes de Liège, Namur, Anvers, Termonde et Beverloo, prouve l'intérêt que l'honorable ministre de la guerre porte aux efforts tentés par son collègue de l'agriculture; les populations agricoles lui seront reconnaissantes. Lorsqu'elles verront leurs fils revenir de l'armée avec une somme de connaissances utiles, elles les verront partir avec moins d'appréhension. Le prestige et la popularité de l'armée ne peuvent qu'y gagner.

La longue et inutile tentative d'introduire dans notre pays la race de Durham en vue d'améliorer les nôtres, a heureusement pris fin; sauf de rares exceptions, l'insuccès prévu par les partisans de l'amélioration de la race par la sélection, ou le choix des meilleurs reproducteurs, est une leçon inoubliable qu'il faut acter afin de prévenir le retour de semblables errements.

Notre pays, sans être doté de races bien caractérisées et sélectionnées, possède cependant des spécimens de qualités, de robe et de forme différentes, suivant la composition du sol belge, ses fourrages et les conditions climatiques si diverses malgré l'exiguïté de notre territoire.

La race Jersey, si prisée à juste titre par nos amateurs, n'échappe pas à l'influence du milieu, malgré les soins spéciaux, les améliorations culturelles, une nourriture appropriée et l'importation continuelle de reproducteurs de race.

L'amendement déposé à la Chambre et affectant un crédit de 500,000 fr. pour l'achat d'étalons de race belge est la preuve que ces idées sont partagées par ceux qui ont souci de l'avenir de nos races indigènes.

Votre Commission appuie les mesures énergiques et intelligentes que le Gouvernement se propose de prendre en vue de prévenir l'extension des maladies contagieuses, et d'indemniser le cultivateur des pertes qu'il subit, lors de l'abattage des animaux atteints ou suspects. Il est utile de mettre à la disposition des gouverneurs des agents spécialement chargés de se rendre immédiatement à l'étable infestée pour ordonner l'abattage des animaux atteints, et autant que possible en payer la valeur intégrale, sans délai, comme cela se pratique avec succès en Hollande. Le télégraphe, le téléphone, la facilité des communications assurent l'efficacité de cette institution nouvelle qui ferait disparaître ces retards si préjudiciables aux intérêts des cultivateurs et du trésor public.

Votre Commission félicite le Gouvernement de l'arrêté royal du 28 janvier 1890. Pour prévenir la destruction des grenouilles, elle voudrait voir étendre cette mesure pendant la saison d'été du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, conformément à l'avis de plusieurs membres de la commission spéciale consultés à ce sujet.

La destruction de ces animaux si utiles à l'agriculture par des bandes de maraudeurs pendant la saison estivale et sans profit pour eux, est fort préjudiciable aux récoltes sur pied, aux herbages et prairies à foin et enfin à la tranquillité publique. Les agents de la force publique sont forcés de tolérer la circulation de bandes de vagabonds insultant propriétaires et fermiers sous prétexte de la chasse prémentionnée.

Votre Commission, d'accord avec la section centrale de la Chambre, recommande à la sollicitude du Gouvernement l'institution des Polders et Wateringues. L'exécution de la loi sur les cours d'eau non navigables ni flottables qui prescrit l'élargissement, la rectification et l'approfondissement de ces cours d'eau, a singulièrement empiré la situation hydrographique des fonds inférieurs; si la Législature en votant cette loi a assuré l'assainissement des terrains supérieurs, elle doit, ce nous semble, porter un intérêt plus grand encore pour les terrains en aval. L'hygiène publique est intéressée à l'exécution de ces travaux dont la nécessité s'impose, si l'on veut empêcher que des terres si fertiles ne redeviennent des marécages.

L'exemple de la ville de Gand, inondée il y a quelques années à la suite de travaux de rectification exécutés en amont, prouve à toute évidence le

danger de toucher au régime hydrographique sans assurer au préalable l'écoulement des eaux en aval.

Un membre appelle l'attention du Gouvernement sur les frais considérables qui incombent aux propriétaires riverains des cours d'eau non navigables ni flottables. Il ne paraît pas juste de voir le riverain payer seul les frais de curage lorsque les fonds voisins y sont souvent plus intéressés.

S'il est nécessaire à la prospérité agricole d'une contrée d'être débarrassée des eaux en excès, il est non moins urgent de conserver celles qui sont indispensables à la consommation des hommes et des animaux. Les plaintes nombreuses et justifiées des habitants et cultivateurs des riches et vastes plaines dominant la capitale, et dont l'état de sécheresse devient inquiétant, appellent l'intervention sérieuse du Gouvernement. Des études nombreuses et concluantes sont faites pour procurer à la capitale, sans dommage pour personne, des eaux saines et en abondance. Votre Commission espère que le Ministre de l'agriculture mettra tous ses soins à concilier les intérêts en cause.

On se plaint avec raison de la pollution des rivières et canaux, qui cause un tort si considérable à l'hygiène, à l'agriculture, à l'industrie du rouissage du lin dans la Lys et à la pisciculture.

L'arrêté royal du 29 janvier 1863 investit, il est vrai, les Députations permanentes de la police des établissements insalubres et incommodes, et c'est à elles qu'incombe, en vertu de la loi du 7 mai 1877, la surveillance des cours d'eau, mais les commissions spéciales consultées, qui fonctionnent dans les départements ministériels, réforment trop souvent leur délibération en provoquant un arrêté royal modificatif, pour rendre les Députations permanentes responsables du déplorable état de choses.

Cette dualité d'attribution paraît préjudiciable et appelle l'attention du Gouvernement ou de la Législature.

La pollution de nos rivières devrait faire l'objet des études sérieuses du Gouvernement. Les volumineux et intéressants documents publiés en Angleterre résolvent victorieusement cette importante question.

Cette solution s'impose, si le Gouvernement veut consacrer avec chance de succès, des sommes plus considérables au repeuplement de nos rivières et cours d'eau.

L'alimentation publique, la prospérité des nombreuses populations riveraines qui vivent du produit de la pêche y sont grandement intéressées.

La confection d'une carte agricole est vivement réclamée par nos agronomes. Cette carte, renseignant la composition moyenne du sol et du sous-sol dans les différentes parties du pays, permettrait aux agriculteurs de se livrer avec certitude et profit aux cultures spéciales que leur région comporte, aidés du concours des agronomes de l'État.

Un membre réclame la prompt exécution des travaux suivants :

1° L'achèvement de la ligne d'Anvers à Bruxelles par Londerzeel :

2° La construction d'une route stratégique de Tamise à Cruybeke reliant les forts de la rive gauche;

3° Le redressement de la route d'Anvers à Gand à travers la ville de Saint-Nicolas ;

4° La reprise par l'Etat du canal de Stekene et son élargissement ;

5° L'amélioration de la navigabilité du Moerwart ;

6° L'amélioration des eaux de la Durme entre Lokeren et Hamme ;

7° La mise en adjudication de la section inachevée de la route de Waesmunster à Beveren (7 kilomètres) ;

8° De même la prolongation de la ligne de Bruxelles à Tervueren au Grand-Central, à la suite des pétitions dont la section centrale a été saisie par les communes de Berthem, Tervueren, Duysbourg, Leefdael et Vossem.

Il est désirable que le Gouvernement donne enfin satisfaction aux vœux ci-dessus, si souvent formulés par les populations intéressées et leurs mandataires tant à la Chambre qu'au Sénat.

Votre Commission vous propose l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité des membres présents ; toutefois un membre fait ses réserves, à cause des subsides accordés aux établissements privés [par suite de l'adjonction des cours d'agriculture.

Le Rapporteur,
V^{te} VILAIN XIII.

Le Président,
E. DE SELYS LONGCHAMPS.